



-  périmètre du PPR inondation
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONE BLEUE - secteur inondable urbanisé
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
-  **Bs** ZONE particulière concernée par un projet de rénovation urbaine
-  ZONE de vitesse marquée
-  ZONE de clapots
-  ZONE vulnérable non inondable
-  repères de crues "NGF"
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou crues modélisées (PHE) référence IGN69
-  limite communale

- N O T I O N**
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 1.50m sans vitessesignificative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
 - ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 1.50m avec vitesse significative

